Image not found or type unknown

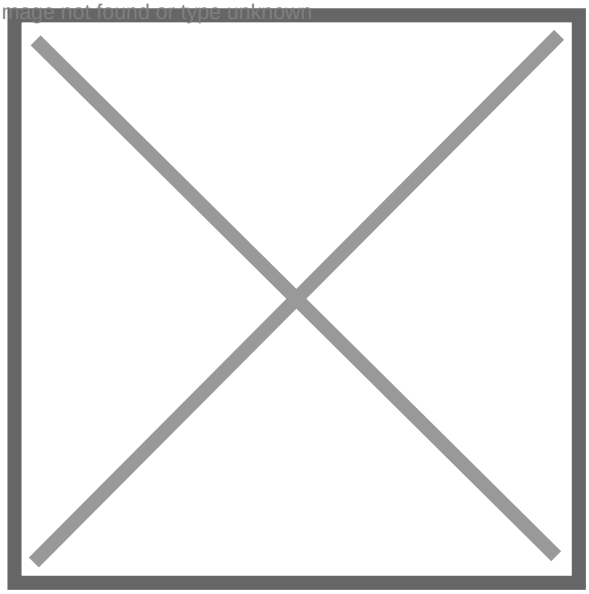

Merci de vouloir me repondre sincèrement

Par **nawa147**, le **26/02/2008** à **15:09**

bojour tout le monde
je suis marocaine mariée depuis 2 ans avec un francais. Notre mariage a été célébré au maroc et je possède une carte de sejour d'un an. En dessous de ma carte, c'est ecrit carte temporaire. Je veux bien savoir ce que cela signifie exactement
Quelle est la différence entre la carte temporaire et la carte de résident?
merci de répondre a ma question.

Par **citoyenalpha**, le **06/03/2008** à **03:45**

Bonjour,

lorsqu'un ressortissant étranger se marie avec un conjoint français il a droit à une carte de séjour temporaire valable 1 an renouvellable.

Le ressortissant étranger ne peut prétendre à une carte de résident qu'au bout de 3 ans de vie commune sans interruption.

Restant à votre disposition.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés